

FICHE INSCRIPTION

INFORMATION PARTICIPANT

CIVILITE (M, Mme)	NOM	PRENOM
ADRESSE		
CODE POSTAL	VILLE	DATE DE NAISSANCE
DEPT/COMMUNE DE NAISSANCE		NATIONALITE
PORTABLE		EMAIL
STATUT (Salarie, stagiaire, etc...)		ETES-VOUS EN SITUATION D'HANDICAP ?

FACTURATION ENTREPRISE

**Si la facture de la formation doit être émise au nom de votre société merci de bien vouloir remplir ce champ.*

SOCIETE	NOM REFERENT
ADRESSE	
CODE POSTAL	VILLE /PAYS
TELEPHONE	EMAIL REFERENT

FORMATIONS INDIVIDUELLES

BARISTA - CAFE (3 jours-21h)	€ 940,00 HT	Du..... au.....
LATTE ART (2 jours-14h)	€ 740,00 HT	Du..... au.....
DEGUSTATION & COFFEE BREWING (2 jours-14h)	€ 590,00 HT	Du..... au.....
TORREFACTION (3 jours-21h)	€ 1190,00 HT	Du..... au.....
BARTENDING - COCKTAIL (3 jours-21h)	€ 890,00 HT	Du..... au.....
MIXOLOGY (2 jours-14h)	€ 740,00 HT	Du..... au.....
FLAIR (2 jours-14h)	€ 490,00 HT	Du..... au.....
CQP BARMAN (3 semaines - 5j/par semaine -120h)	€ 4440,00 HT	Du..... au.....
FORMATION DANS VOS LOCAUX (1 à 3 jours - 7h/jour) <i>Conseillée à partir de 3 participants - Max 5 personnes</i>	€1000,00 HT/par jour	Du..... au.....

FORMATIONS COMBINÉES BARISTA

PARCOURS BARISTA INITIAL (5 jours-35h) (BARISTA + LATTE ART)	1680€ HT 1596,00€ HT	- 5%	Du Au
PARCOURS BARISTA AVANCÉ (7 jours-49h) (BARISTA + LATTE ART+ DEGUSTATION & COFFEE BREWING)	2270€ HT 2043,00€ HT	- 10%	Du..... au.....
PARCOURS BARISTA EXPERT (10 jours-70h) (BARISTA + LATTE ART+ DEGUS. & COFFEE BREWING + TORREF.)	3460€ HT 2941,00€ HT	- 15%	Du..... au.....

FORMATIONS COMBINÉES BARTENDER

PARCOURS BARTENDER INITIAL (5 jours-35h) (BARTENDING + MIXOLOGY)	1630€ HT 1548,50€ HT	- 5%	Du..... au.....
PARCOURS BARTENDER AVANCÉ (7 jours-49h) (BARTENDING + MIXOLOGY + FLAIR)	2120€ HT 1908,00€ HT	- 10%	Du..... au.....

CERTIFICATIONS SCA

	Membre	Non Membre	
CERTIFICATION BARISTA - Niv 1- FONDATION	€ 70,00 HT	€ 70,00 HT	Le.....
CERTIFICATION BARISTA - Niv 2- INTERMEDIAIRE	€ 125,00 HT	€ 205,00 HT	Du..... au.....
FORMATION - Niv 3 - PROFESSIONNEL - (3 jours-21h) avec CERTIFICATION BARISTA - Niv 3 - PROFESSIONNEL	€ 1200,00 HT € 215,00 HT	€ 1200,00 HT € 305,00 HT	Du..... au.....
CERTIFICATION TORREFACTION- Niv 1- FONDATION	€ 70,00 HT	€ 70,00 HT	Le.....
CERTIFICATION TORREFACTION- Niv 2- INTERMEDIAIRE	€ 125,00 HT	€ 205,00 HT	Du..... au.....
CERTIFICATION BREWING - Niv 1- FONDATION	€ 70,00 HT	€ 70,00 HT	Le.....
CERTIFICATION BREWING - Niv 2- INTERMEDIAIRE	€ 125,00 HT	€ 205,00 HT	Du..... au.....

SIGNATURE précédée de la mention « BON POUR ACCORD »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1 – INSCRIPTION

- o Ouverte à tous sans pré requis. Public handicapé accepté, prendre contact avec l'administration au préalable pour les modalités d'accueil.
- o Les formations BBS sont limitées en nombre. Il est donc important de renvoyer les documents (Fiche inscription et Conditions générales) signés pour acceptation, par courrier ou par e-mail. L'inscription sera officielle à la date de réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte correspondant.
- o Le nombre maximum de participants étant limité. En cas de désistement, la société aura recours à l'ordre logique de la liste d'attente.
- o L'inscription aux formations de niveau avancé (Coffee Brewing, Flair, Latte Art, Mixologie) devra obligatoirement être précédée par la participation aux formations de niveau initial.
- o Un acompte confirmatoire de 400 euros est demandé pour la réservation de la formation. Si la personne ne se présente pas en formation, l'acompte sera encaissé par la société BBS FORMATION sans aucun préavis. En aucun cas le stagiaire fera une opposition bancaire à l'encaissement du chèque de caution. Chèque à l'ordre de BBS FORMATION – Adresse : ZA LA VERDIERE 1 - 10b, rue Ampère 13880 Velaux.
- o Les tarifs des formations n'incluent pas les frais de déplacement et de séjour qui sont à la charge du participant.
- o Les tarifs des formations indiqués dans le présent document sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Art. 2 – MODALITE DE PAIEMENT

- o Le solde du montant de la formation devra être remis à la société BBS FORMATION au plus tard le premier jour de la formation. Celui-ci pourra être réglé par chèque, virement bancaire ou en espèces.
- o Dans le cas d'une prise en charge par un organisme financeur, la confirmation de la prise en charge devra nous être transmise avant le début de la formation.

Art. 3 – SERVICES INCLUS

- o Le tarif des formations inclut l'ensemble des produits de consommation, des manuels et de tout autre matériel nécessaire à la formation. A l'issue de la formation, chaque participant se verra remettre un diplôme de l'école BBS FORMATION.

Art. 4 – DURÉE & HORAIRES DES COURS

- o La durée et horaires des sessions de formation sont stipulés au sein du programme, à la convention de formation ou au sein de tout autre contrat établi entre BBS FORMATION et le participant. Le participant devra se présenter au centre de formation 15 minutes avant le début de formation pour toute la durée de la session.

Art. 5 – ANNULATION DU PARTICIPANT, CHANGEMENT DE DATE OU CESSATION ANTICIPÉE DE LA FORMATION

- o Toute annulation, pour quelque motif qu'il soit, devra être notifiée à BBS FORMATION par courrier recommandé avec accusé de réception au moins 7 jours ouvrables avant. L'annulation ne donne droit au remboursement total ou partiel du versement effectué à l'inscription. Celui-ci sera encaissé et l'acompte restera bloqué jusqu'à la nouvelle inscription du participant aux sessions BBS FORMATION (sous conditions d'une nouvelle inscription dans les 6 mois, à compter du 1^{er} jour de la formation qui fait l'objet de l'annulation). A partir du 6^{ème} mois, l'acompte sera considéré comme caduque et ne donne droit à aucun remboursement.
- o La cessation anticipée de la formation par un stagiaire ne donne droit à aucun remboursement du paiement de la formation. Toute formation entamée se voit dans l'obligation d'être suivie jusqu'à sa conclusion. Dans le cas d'une prise en charge de la formation, la personne physique ou morale, bénéficiaire, devra alors régler les jours manqués par le stagiaire afin de compléter le règlement de l'organisme payeur de formation.

Art. 6 – ANNULATION OU MODIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

- o La société BBS se réserve le droit d'annuler ou de modifier le calendrier des formations sans procéder au remboursement des sommes versées à l'inscription. Dans un tel cas, le participant ne perdra pas la somme versée et de nouvelles dates lui seront proposées. Le participant ne fera l'objet d'aucun remboursement lié au déplacement.

Art. 7 – RESPONSABILITÉ

- o Chaque participant aux formations est responsable de sa propre personne durant l'ensemble de la session et déclare dégager la société BBS FORMATION de toute responsabilité en cas d'éventuels dommages causés à une tierce personne ou à tout objet pendant l'intégralité de la formation. L'inscription d'un mineur sera uniquement prise en compte à la réception d'une autorisation parentale.

Art. 8 – CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES PERSONELLES (RGPD)

- o La société BBS FORMATION, ainsi que la holding BBS GROUP, s'engagent à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le participant à la formation et à les traiter dans le respect du règlement UE 2016/679 du parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Ces informations recueillies ont pour but d'identifier le client, d'enregistrer sa demande, sa participation dans une base de données des participants pour pouvoir faire un suivi commercial. Elles sont exclusivement destinées à la holding BBS GROUP à des fins de traitement, d'analyses, de communications institutionnelles et, si vous en êtes d'accord, de propositions commerciales. Conformément au RGPD, sur simple justification de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement. Pour cela, vous devez nous adresser un courrier à l'adresse suivante Z.A.La Verdrière 1 - 10bis Rue Ampère 13880 VELAUX.

Art. 8 – LITIGE

- o Si une contestation ou un différent n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Aix en Provence sera seul compétent pour régler le litige.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et j'en accepte les conditions :

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »

.....